

Note départementale au sujet de la limitation des réunions en présentiel et de l'adaptation de certains dispositifs mise à jour du 6 novembre 2020

Au vu du contexte sanitaire actuel, il est utile de procéder à des adaptations visant à limiter les déplacements, rassemblements et réunions en présentiel. On veillera au respect des consignes suivantes jusqu'à nouvel ordre.

concernant la formation

- Toutes les formations prévues en présentiel sont annulées et/ou reportées. Cela vaut pour les constellations également.
- Les formations prévues initialement en présentiel susceptibles d'être menées en distanciel peuvent être conduites le cas échéant.
- Les formations initialement prévues en distanciel sont maintenues sous réserve de l'organisation du remplacement.

concernant les conseils d'école, conseils de maîtres et réunions avec les parents d'élèves

Dans tous les cas, on privilégiera les modes de réunion en distanciel.

De même, les réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) et les équipes éducatives seront organisées en visioconférence et audioconférence autant que possible.

concernant les interventions des professionnels de secteur médico-social

Les professionnels du secteur médico-social sous convention avec l'école ou les autorités académiques sont mobilisés pour intervenir dans les écoles en appui des enseignants ou pour limiter les allers-retours des élèves.

Pour toute question relative à l'adaptation du protocole pour des élèves en situation de handicap (impossibilité du port du masque, besoin de soins, d'hygiène...) ne pas hésiter à demander un avis du médecin scolaire.